

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2967

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

349 732 115 RCS Créteil.

FLEUROPA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 130000.00 EUR.

Adresse : 2, Allée des Arums, min de Paris Rungis bâtiment C1, 94150 Chevilly la Rue.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION VEGETAL RUNGIS FLEURS Société par actions simplifiée Au capital de : 130 000,00 EUR Siège social Fleurs 319 200 Allée des Orchidées 94645 Rungis Cedex N° RCS 400 850 459 RCS Créteil, est société absorbante FLEUROPA Société par actions simplifiée Au capital de : 130 000,00 EUR Siège social 2 Allée DES ARUMS MIN DE PARIS RUNGIS BAT C1 94150 CHEVILLY LA RUE N° RCS 349 732 115 RCS Créteil, est société absorbée Actif : 690 245,00 EUR Passif : 590 457,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II du code de commerce et dès lors que la société CONTACT FLEURS détient la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbante et de la société absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions et il n'y a pas lieu d'établir un rapport d'échange. L'apport fusion ne donnera pas lieu à une augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet : 12/12/2022 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 14/12/2022, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Créteil au nom de la société FLEUROPA et au nom de la société VEGETAL RUNGIS FLEURS.